

# NOUVEAUX INSCRITS



ÉCOLE NORMALE  
DE MUSIQUE  
DE PARIS  
ALFRED CORTOT

114 bis, boulevard Malesherbes  
75017 Paris

Tel : 01 47 63 85 72

Fax : 01 47 63 50 42

Site web : [www.ecolenormalecortot.com](http://www.ecolenormalecortot.com)

E-mail : [admission@ecolenormalecortot.com](mailto:admission@ecolenormalecortot.com)

## DISCIPLINES ENSEIGNÉES ET TARIFS ANNUELS

### Valables pour l'année scolaire 2020-2021

Le présent document complète la brochure « Organisation des études ».

#### DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS :

- Classes enfants .....260 €

#### FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE DOSSIER :

Pour les élèves non –européens..... 600 €

FRAIS D'AUDITION DE CLASSEMENT : (uniquement pour les élèves s'inscrivant pour la première fois à l'École et n'ayant pas préalablement payé les frais d'admission), déductible des

frais d'inscription .....50 €

### AUDITEURS (\*)

Analyse harmonique (2h30/sem)..... 850 €

Histoire de la Musique (1h30/sem)..... 550 €

Direction d'Orchestre ..... 1 150 €

### COURS POUR ENFANTS

#### PIANO – VIOLON

Degrés : 1<sup>er</sup> A, 1<sup>er</sup> B, 2<sup>e</sup> A, 2<sup>e</sup> B, 3<sup>e</sup> A, 3<sup>e</sup> B et 4 ..... 2 350 €

Solfège : (en complément de l'instrument) (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> degrés) ..... gratuit

Solfège seul : (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> degrés) ..... 950 €

(\*) Droits d'inscription compris

Ces tarifs sont garantis jusqu'à la fin de l'année scolaire sous réserve de dispositions gouvernementales autorisant une révision dans le cas de progression importante du coût de la vie. Les élèves qui auront réglé leur scolarité pour l'année dès le mois d'octobre n'auront pas à supporter de réajustement éventuel de tarif.

L'année scolaire commence le 5 octobre et se termine le 3 juillet ; elle comprend trois trimestres qui débutent les 5 octobre, 4 janvier et 3 mai.

### **PRE INSCRIPTION - ADMISSION :**

En cas de pré-inscription (d'un montant de 500 €) pour les élèves ayant besoin d'un certificat concernant leurs démarches administratives (Visa, demande de logement, de bourses etc.), ceux-ci peuvent se pré inscrire :

- Sur internet [www.ecolenormalecortot.com](http://www.ecolenormalecortot.com), rubrique INSCRIPTIONS (par Visa ou Mastercard)
- Au bureau des inscriptions (9h – 12 h et 13 h 30 – 16 h30, par chèque, espèces ou carte bancaire)

Ce paiement sera déduit des frais de scolarité de l'étudiant lors de son inscription définitive.

### **INSCRIPTION :**

A son arrivée et avant toute activité à l'Ecole, l'étudiant doit régler ses frais d'inscription (par virement, chèque, carte bancaire ou espèces) pour toute l'année scolaire.

Des paiements en 3 ou 4 mensualités échelonnées jusqu'au 15 janvier au plus tard peuvent exceptionnellement être autorisées par la Direction. Les demandes doivent être déposées à l'administration accompagnées de documents comptables.

**Toute année commencée est due en totalité.**

Les règlements peuvent être effectués :

- au bureau des inscriptions, ouvert toute l'année du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30, ainsi que quelques samedis signalés à l'avance.
- par virement au moyen du RIB de l'ENMP demandé auprès de l'administration.

Dans tous les cas, les frais de banque (commissions de virement, etc.) restent à la charge de l'étudiant.

Les anciens élèves peuvent **s'inscrire** pour l'année scolaire suivante, **dès le mois de juin**, après avoir pris connaissance des résultats de leurs examens et/ou de leurs concours.

L'Ecole se réserve le droit de renvoyer tout élève, ou d'annuler les examens de tout élève, qui n'aurait pas réglé la totalité de sa scolarité dans les délais, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnité.

